

# La suroccupation des logements diminue en Picardie

*6,9 % des ménages picards vivent dans un logement suroccupé contre 9,6 % dix ans plus tôt. Cette diminution, observée également au niveau national, est essentiellement liée à la structure des ménages : la population vieillit et les séparations sont plus nombreuses.*

*Si l'Aisne et la Somme suivent la tendance nationale et régionale, le département de l'Oise se distingue : la part de sa population vivant dans des logements suroccupés a augmenté de près d'un point entre 1999 et 2010.*

Patrick CATTELIN  
Insee Picardie



## LOGEMENTS

Six mois après les populations légales, l'Insee met à disposition sur Insee.fr de très nombreuses statistiques issues du recensement de population 2010. L'utilité de celui-ci dans la prise de décision publique est ici illustrée avec un éclairage sur la suroccupation des logements.

Le recensement permet en l'occurrence de mesurer la dimension de l'intimité dont dispose un ménage en rapprochant le nombre de pièces du logement de la composition du ménage qui l'occupe. Ce calcul de la suroccupation des logements constitue un des aspects du "mal-logement<sup>1</sup>".

En France, en 2010, cinq millions de personnes vivent dans un logement trop petit, c'est-à-dire qu'il leur manque au moins une pièce (voir méthodologie page 2).

En Picardie, 28 000 ménages sont concernés, soit 6,9 % de la population des ménages de deux personnes ou plus, part relativement proche de la France de province (6,1 %).

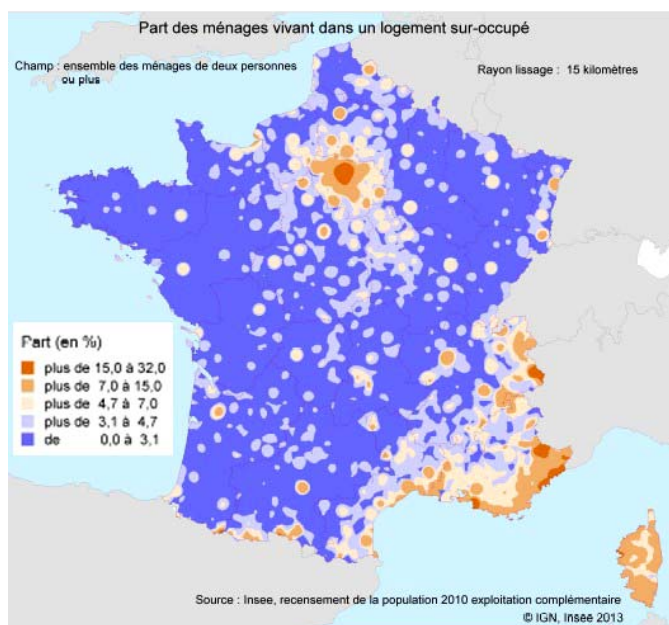
La proportion de la population picarde vivant dans des logements suroccupés a diminué de près de trois points en une décennie, passant de 9,6 % en 1999 à 6,9 % en 2010. Dans le même temps elle passait de 7,8 % à 6,1 % en France métropolitaine.

### Une diminution de la suroccupation liée à la structure des ménages

D'une manière générale, cette évolution provient essentiellement de la diminution du nombre de personnes par ménage, liée au vieillissement de la population et aux séparations plus nombreuses. Ainsi, en Picardie, pour l'ensemble des ménages, la taille moyenne est passée de 2,6 personnes en 1999 à 2,4 dix ans plus tard. Simultanément, le nombre de pièces des résidences principales a légèrement augmenté, passant de 4,1 à 4,3 (de 3,9 à 4 en France).

Les ménages picards vivent plus souvent en maisons (73 %) que les ménages de France de province (63 %). Or il y a davantage de pièces dans les maisons (4,8) que dans les appartements (3,0). De plus, 62 % des ménages picards sont propriétaires contre 60 % des ménages de France de Province,

<sup>1</sup>Rapport du groupe de travail du CNIS N°126 de juillet 2011



#### Quelques exemples de suroccupation

Composition du ménage	Nombre de pièces « attendu »	Nombre de pièces en situation de suroccupation
Couple sans enfant	2	1
Couple ou adulte avec un enfant	3	1 ou 2
Couple ou adulte avec deux enfants de sexe différent, âgés de 2 ans et 5 ans	3	1 ou 2
Couple ou adulte avec deux enfants de même sexe, âgés de 5 ans et 11 ans	3	1 ou 2
Couple ou adulte avec deux enfants de sexe différent, âgés de 5 ans et 11 ans	4	1 à 3

or que ce soit en appartement ou en maison, un ménage propriétaire dispose en moyenne de davantage de pièces qu'un ménage locataire.

### Davantage de logements suroccupés dans l'Oise

Les situations de suroccupation concernent plus souvent le milieu urbain, où les familles locataires sont plus présentes. Ainsi, le département de l'Oise, constitué au sud d'un maillage de villes moyennes très attractives pour les ménages de l'Île-de-France ces dix dernières années, ne se situe pas dans la tendance nationale, ni la tendance régionale. La part de sa population vivant dans des logements suroccupés y a augmenté de près d'un point en dix ans, passant de 7,5 % à 8,4 %. Les deux autres départements suivant le mouvement évoqué pour la région, l'Aisne passant de 6,0 % à 5,1 % et la Somme de 6,8 % à 6,3 %.

### Les logements picards suroccupés sont constitués en moyenne de 4 personnes

En Picardie, un logement est occupé en moyenne par moins de trois personnes. Les logements suroccupés le sont

**Avec 5 % de logements suroccupés, la Picardie est proche de ses voisins du Nord - Pas-de-Calais et de Haute-Normandie**

Unité : %

Région	Ménages de 2 personnes ou plus			
	Part des logements suroccupés		Part de la population des logements suroccupés	
	2010	1999	2010	1999
Île-de-France	17,7	16,8	21	20,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11	11,1	13,8	14,2
Corse	10	11	12,4	14,6
Languedoc-Roussillon	6,3	6,1	8,2	8,2
Alsace	5,4	6,2	7,2	8,5
Rhône-Alpes	5,4	6,6	6,8	8,8
<b>Picardie</b>	<b>5</b>	<b>6,8</b>	<b>6,9</b>	<b>9,6</b>
<b>France de province</b>	<b>4,7</b>	<b>5,9</b>	<b>6,1</b>	<b>7,8</b>
Nord - Pas-de-Calais	4,6	6,4	6,2	9,1
Haute-Normandie	4,5	6,2	6,1	8,7
Centre	4	5,3	5,4	7,4
Aquitaine	3,8	4,5	4,8	5,9
Midi-Pyrénées	3,8	4,3	4,7	5,6
Bourgogne	3,6	5,5	4,8	7,4
Champagne-Ardenne	3,5	5,1	4,8	7,2
Lorraine	3,4	4,9	4,6	6,8
Basse-Normandie	3,4	5,2	4,3	6,7
Franche-Comté	3,1	4,9	4,2	6,8
Limousin	3	4	4,2	5,4
Auvergne	2,8	4,3	3,7	5,8
Poitou-Charentes	2,7	3,8	3,5	5,0
Pays de la Loire	2,6	4	3,3	5
Bretagne	2,4	3,8	2,9	4,5

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2010, exploitations complémentaires

par quatre personnes dans les communes urbaines et plus de quatre en milieu rural. Le phénomène de suroccupation concerne plus particulièrement encore les ménages de cinq personnes et plus (43,5 % de la population des logements en suroccupation).

Souvent, cette situation de mal-logement s'accompagne d'autres difficultés ; ainsi, dans près de deux cas sur 10, la personne de référence de ces logements se trouve sans activité professionnelle.

### La suroccupation est beaucoup plus fréquente dans les logements loués

La suroccupation caractérise davantage les logements loués, elle est d'ailleurs 5 fois plus présente dans les logements non HLM et 7 fois plus présente dans les logements HLM. Toutefois, dans les cas plus rares où le logement est la propriété du ménage, sa suroccupation moyenne (4,5 personnes par logement) est légèrement supérieure à celle constatée chez les locataires.

Plus du tiers des logements étudiés ne comportent que deux pièces et abritent 43,1 % de la population picarde vivant dans des conditions de suroccupation. ■

### Pour en savoir plus - [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

*Cinq millions de personnes vivent dans un logement suroccupé Insee - hors collection - juin 2013.*

*Conditions de logement de 2005 à 2010, légère amélioration, moins marquée pour les ménages modestes - Insee Première N° 1396 - mars 2012.*

### Les indicateurs sociaux départementaux du Cnis

Le groupe de travail « indicateurs sociaux départementaux » a rassemblé en 2009 des représentants des départements, des représentants de la statistique publique et d'organismes gérant des systèmes d'information sociale au niveau national ou régional. Il visait à définir le socle de base d'un système d'information partagé entre les échelons centraux et départementaux pour les principaux domaines de l'action sociale départementale. Ces indicateurs visent à préciser le contexte démographique et socio-économique des départements et à mettre en lumière leurs points forts et leur fragilités.

**Les derniers résultats du recensement : [insee.fr](http://insee.fr), boîte « Trouver rapidement ».** La rubrique « Résultats statistiques du recensement 2010 » rassemble les résultats essentiels du recensement sur des thématiques diverses : évolution de la population, logement, famille, emploi, formation, etc.

Présentées sous forme de tableaux et de graphiques, ces données sont disponibles pour des niveaux géographiques très variés : communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), départements, etc.

### Méthodologie

La suroccupation des logements peut s'appréhender selon le nombre de pièces ou la surface par personne. Dans le premier cas, on apprécie le degré d'intimité dont disposent les occupants du logement, dans le second, l'espace disponible. Certains indices peuvent combiner les deux notions ou en exclure une. Par exemple, les Caisses d'allocations familiales retiennent des critères de surface minimale par personne tandis que l'enquête Logement permet de combiner nombre de pièces et surface. Le recensement de la population permet quant à lui un calcul en nombre de pièces.

Le taux de suroccupation est ici calculé à partir du recensement de la population 2010 (exploitation complémentaire) en rapportant le nombre de logements suroccupés à l'ensemble des résidences principales, selon la définition suivante :

Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'"occupation normale", fondée sur :

- une pièce de séjour pour le ménage,
- une pièce pour chaque personne de référence d'une famille,
- une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus, et pour les célibataires de moins de 19 ans :
- une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans,
- sinon, une pièce par enfant.

L'indicateur n'est calculé que pour les ménages de deux personnes ou plus. Les personnes seules sont traitées à part car si on leur applique cette norme, elles sont en situation de sur-occupation dans des logements d'une pièce, ce qui constitue une définition trop large. Par exemple, on ne peut pas considérer qu'un étudiant dans une chambre ou un célibataire dans un studio manquent d'intimité. Pour mesurer la sur-occupation chez les personnes seules (9,4 millions de personnes), il faut prendre en compte la superficie de leur logement, mais cette information ne figure pas dans le recensement de la population.



Insee Picardie  
1, rue Vincent Auriol - CS 94002  
80040 AMIENS CEDEX 1  
Téléphone : 03 22 97 32 00  
Télécopie : 03 22 97 32 01  
Directrice de la Publication :  
Yvonne PÉROT  
Rédactrice en chef :  
Nathalie SALOMON  
Maquette Insee Picardie  
Dépôt légal juin 2013  
ISSN : En cours  
Code SAGE : IPF01062  
N°10-2013 internet exclusivement  
[www.insee.fr/picardie](http://www.insee.fr/picardie)